



**Dossier # : 1154346006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense supplémentaire de 98 418,60 \$ pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à TotalMed Solutions Santé, inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses |

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense supplémentaire de quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent dix-huit dollars et soixante cents (98 418,60 \$), taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, soit douze (12) mois dans le cadre du contrat accordé à la firme TotalMed Solutions Santé, inc. (CE15 2364 du 23 décembre 2015 - CM16 0013 du 25 janvier 2016 - CG16 0008 du 28 janvier 2016), majorant ainsi le montant total du contrat de cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt cents (115 894,80 \$) au montant de deux cent quatorze mille trois cent treize dollars et quarante cents (214 313,40 \$), taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-02 16:06

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

---

Assemblée ordinaire du jeudi 28 janvier 2016  
Séance tenue le 28 janvier 2016

Résolution: CG16 0006

---

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé, inc. pour les services de la docteure Anne Thériault afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 115 894,80 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2365;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 115 894,80 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Dida Berku  
M. George Bourelle  
M. Herbert Brownstein  
M. Robert Coutu  
Mme Jane Guest  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Edward Janiszewski  
M. Beny Masella  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
M. William Steinberg  
M. Peter F. Trent  
M. Morris Trudeau  
Mme Maria Tutino

20.02 1154346006  
/lc

Denis CODERRE

---

Maire

Yves SAINDON

---

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

---

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 29 janvier 2016

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1154346006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense supplémentaire de 98 418,60 \$ pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à TotalMed Solutions Santé, inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les parties ont conclu une convention de services professionnels le 28 janvier 2016 (ci-après appelée la « Convention initiale »);  
 La Ville a demandé au Contractant de fournir des services professionnels supplémentaires;

La somme maximale d'honoraires prévue à l'article 8 de la Convention initiale doit être augmentée pour couvrir les services professionnels supplémentaires requis au contractant.

L'article 8 de la Convention initiale est modifié en remplaçant la somme maximale de cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt cents (115 894,80 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant par le montant de deux cent quatorze mille trois cent treize dollars et quarante cents (214 313,40 \$), incluant toutes les taxes applicables sur les biens et services (TPS et TVQ).

Cette décision est prise en tenant compte d'un certain nombre d'heures supplémentaires que la Ville a demandées au Contractant pour des présences.

Le montant de l'Addenda n° 1 ci-dessus est détaillé comme suit :

|  |
|--|
| <p><b>TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS</b></p> <p><b>FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ</b><br/> <b>DOCTEUR ANNE THÉRIAULT</b></p> |
|--|

|                       | Nombre<br>d'heures/année | Tarif/horaire | <b>TOTAL<br/>AVANT TAXES</b> | <b>TOTAL<br/>APRÈS TAXES</b> |
|-----------------------|--------------------------|---------------|------------------------------|------------------------------|
| Contrat initial       | 252                      | 400,00 \$     | <b>100 800,00 \$</b>         | <b>115 894,80 \$</b>         |
| Addenda au<br>contrat | 214                      | 400,00 \$     | <b>85 600,00 \$</b>          | <b>98 418,60 \$</b>          |
| Total                 | 466                      | 400,00 \$     | <b>186 400,00 \$</b>         | <b>214 316,40 \$</b>         |

Les crédits nécessaires à cet addenda sont déjà réservés au budget de la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal en 2016.

### **Dépenses mixtes d'administration générale**

Le partage du financement de l'imputation de cet addenda de 98 418,60 \$ entre les compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification).

En vertu de l'article 27 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels*, ce contrat peut être accordé de gré à gré (conformément à l'avis juridique de la Direction des affaires juridiques du 27 octobre 2016).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de l'endossement atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROCHE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Diane DRH BOUCHARD, Service des ressources humaines

Lecture :

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric LOISELLE  
Directeur santé et mieux-être

514 872-7117

**Tél :**

**Télécop. :**

**Dossier # : 1154346006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense supplémentaire de 98 418,60 \$ pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à TotalMed Solutions Santé, inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses |

**SENS DE L'INTERVENTION**Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Le contrat initial majoré en vertu du présent sommaire décisionnel ADDENDA pouvait être conclu de gré à gré, nonobstant sa valeur, conformément à l'article 27 du Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels. En effet, sur la base des explications fournies par le service, nous comprenons que les services requis de la firme, plus précisément de la Dr. Anne Thériault, ne peuvent être rendus que par un médecin. Ainsi, ceci étant dit, ce contrat peut être majoré sans égard à la valeur de la majoration. De plus, précisons que la Dr. Thériault devra fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs. Cela constitue également un cas où la Ville peut conclure un contrat de gré à gré, c'est-à-dire pour des services requis dans le cadre de litiges (article 573, al. 1, par. 4b) de la Loi sur les cités et villes) et le contrat peut également être majoré sans égard à la valeur de la majoration.

---

**FICHIERS JOINTS**

ADDENDA - Firme TotalMed Solutions Santé inc - Convention de services professionnels (Anne Thériault).doc

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Suzana CARREIRA CARVALHO  
Avocate

**Tél :** 514-868-4137

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-11-02

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire - Chef de division

**Tél :** 514-872-8323

**Division :** Droit contractuel

**ADDENDA N° 1**

**CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS**  
**du 28 janvier 2016**

**ENTRE :**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :**

**FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC.**, ayant sa principale place d'affaires au 1875, rue Maurice-Gauvin, bureau 204, Laval (Québec) H7S 2M5, agissant et représentée par la docteure Anne Thériault, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 822923173

N° d'inscription T.V.Q. : 1221288650

N° d'inscription au fichier des fournisseurs : 387048

Ci-après appelée le « **Contractant** »

Ci-après collectivement désignées les « **Parties** »

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention de services professionnels approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville le 28 janvier 2016 en vertu de la résolution CG16 0006 (ci-après appelée la « Convention initiale »);

**ATTENDU QUE** la Ville a demandé au Contractant de fournir des services professionnels supplémentaires, ce qui a entraîné plus d'heures de travail de sa part par rapport au nombre d'heures prévu initialement;

**ATTENDU QUE** la somme maximale d'honoraires prévue à l'article 8 de la Convention initiale doit donc être augmentée afin de couvrir ces heures supplémentaires.



## **ANNEXE 2**

| <b>TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>          |                                  |                      |                          |                          |
|--|----------------------------------|----------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ<br/>DOCTEUR ANNE THÉRIAULT</b> |                                  |                      |                          |                          |
|  | <b>Nombre<br/>d'heures/année</b> | <b>Tarif/horaire</b> | <b>TOTAL AVANT TAXES</b> | <b>TOTAL APRÈS TAXES</b> |
| <b>Contrat initial</b>   | <b>252</b>                       | <b>400,00 \$</b>     | <b>100 800,00 \$</b>     | <b>115 894,80 \$</b>     |
| <b>Addenda au contrat</b>  | <b>214</b>                       | <b>400,00 \$</b>     | <b>85 600,00 \$</b>      | <b>98 418,60 \$</b>      |
| <b>Total</b>   | <b>466</b>                       | <b>400,00 \$</b>     | <b>186 400,00 \$</b>     | <b>214 313,40 \$</b>     |

Le tarif horaire de la firme TotalMed Solutions Santé pour les services de la docteure Anne Thériault a été établi à 400,00 \$ pour une prestation de travail de 252 heures par année. 214 heures supplémentaires de travail sont requises avant le 31 décembre 2016

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la firme TotalMed Solutions Santé pour les services de la docteure Anne Thériault pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

**Dossier # : 1154346006**

**Unité administrative responsable :**

Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé

**Objet :**

Autoriser une dépense supplémentaire de 98 418,60 \$ pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à TotalMed Solutions Santé, inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Addenda GDD1154346006 TotalMed Solutions Santé inc..xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Diane LAROUCHE  
Préposée au budget

**Tél :** 514 872-7366

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-10-31

Luis Felipe GUAL  
Conseiller budgétaire

**Tél :** 514 872-9504

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier